

# Inscriptions avec sentences diverses : Fledruz

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **29 (1929)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

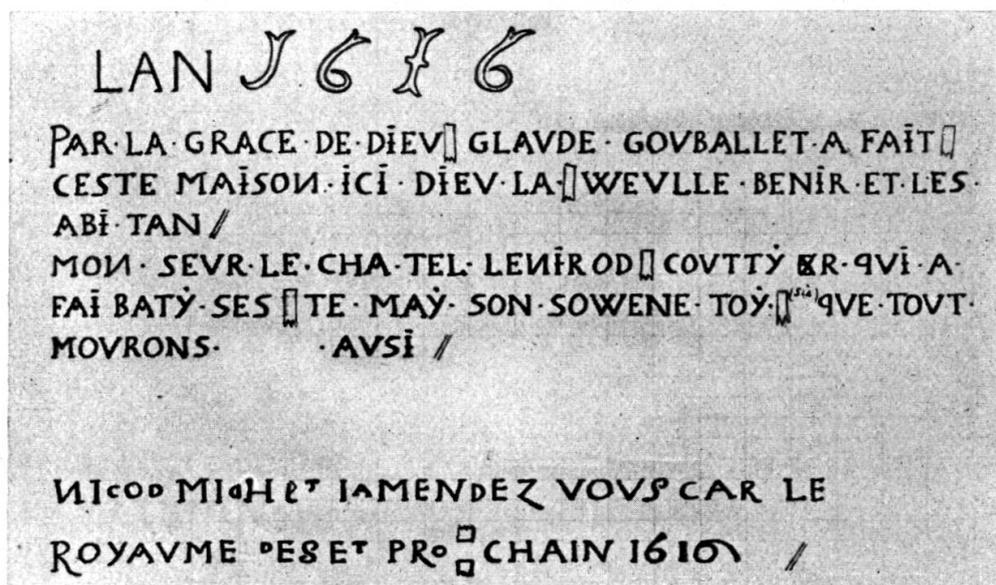
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Flendruz.

Flendruz. Le Crêt. Les Siernes-Picats. La Coulaz.

93. « Au Crêt. » 1616.

4<sup>e</sup> ligne = Monsieur le châtelain Rod Cottier.

94. « Au Plan-Praz. » 1625.

**In Gottes Vertrumen Hei( )sen Gottie vus (**

PVIS . QVIL . NY . A . RIEN . AV . MONDE . PARFAIT .  
 LOGE . TON . COEVR . EN . CE . QVI . EST . DVRA-  
 BLE . TOVT . ICI . BAS . SECHANGE . ET . SE .  
 DEFAIT . AFIN . QVAIMIONS . LE . BIEN . INCOMPA-  
 RABLE. //

DONE . MOY . DONC . O . DIEV . TELLEMENT . DE .  
 TE . SERVIR . ET . A . CHRIST . TON . FILS . VIVRE .  
 QVE . IE . TREPASSE . EN . CE . CONTENTEMENT .  
 DESTRE . TROVVE . ECRIT . DEDANS . TON . LIVRE //

(Voir fig. 18, page 129.)

95. A Flendruz. 1652.

PAR LA GRASE DE DIEV MOISE COTTIER A FAIT  
 BATI CETE MAISON ET MADELENA SA FEMME //  
 FAITE PAR MAITRE IEHAN ROUS<sup>1)</sup> FAITE ENLANT .  
 1 . 6 . 5 . 2 . //

AV NOM DE DIEV TOVT CE DOIT COMMENT CIER<sup>2)</sup>  
 CAR CELA NOUS NE POVONT BENT FAITRE VIMEAS  
 RVISA<sup>3)</sup> // ON NABAVSSA<sup>4)</sup> MAISSON BATT SI LESI-  
 GNEVR NE MET SA MIN SELA NE QVE BATHRIENVIN<sup>5)</sup>  
 ONNABAV<sub>v</sub> WEILER ET GETER<sup>6)</sup> SANT DIEV NE PEV  
 REN<sup>7)</sup> PROFITE LA TERRE o SEIGNEVR APPARTIENT  
 TOVT CEQVEN SA RONDEUR //

• 1 • 6 • 5 • 2 •

96. « Au Crêt. » 1667.

PAR LAASITANCE . DE . DIEV . HONETE . GVIL-  
 LAVME . COTIR,<sup>8)</sup> . A . FAIT . BATIR . SETTE .  
 MAISON . PAR . PETER . IACOB . SHVREN . ET SE  
 FILS . DIEV . LEVRFACELAGRACE<sup>9)</sup> . DELAIOIR  
 ENIOYENSANTEENSISOITIL<sup>10)</sup> //

CRAIN DIEV ETGARDESE COMMANDEMENT CARSE-  
 LAET LE EI TOVT DELHOMME<sup>11)</sup>, EST + SOIS FIDELLE  
 IVEVE<sup>12)</sup> A LA MORT ETIETEDONERAIY<sup>13)</sup> LA CORONE  
 DE VIE 1667 //

97. « Au Revers. » 1678.

**Peter Shuren Bimer Meister, EN LAN 1678**

COGNOIS . AMI ET . PREND . BIEN : GARDE . QVE  
 EN . TOVS . TES . FAITS DIEV . TE . REGARDE +  
 VEVX + TV + SA + GRACE + ET + EN + SON + AMOVR

<sup>1)</sup> = Roussy. — <sup>2)</sup> = Commencer. — <sup>3)</sup> = Nous ne pouvons bien faire, jamais réussir. — <sup>4)</sup> = On a beau sa... — <sup>5)</sup> = Bâtir en vain. — <sup>6)</sup> = Veiller et guetter. — <sup>7)</sup> = Rien. — <sup>8)</sup> = Cottier. — <sup>9)</sup> = Leur fasse la grâce. — <sup>10)</sup> = De la jouir en joie et en santé, ainsi soit-il. — <sup>11)</sup> = Et garde ses commandements car c'est là le tout de l'homme. — <sup>12)</sup> = Jusque. — <sup>13)</sup> = Et je te donnerai la couronne.

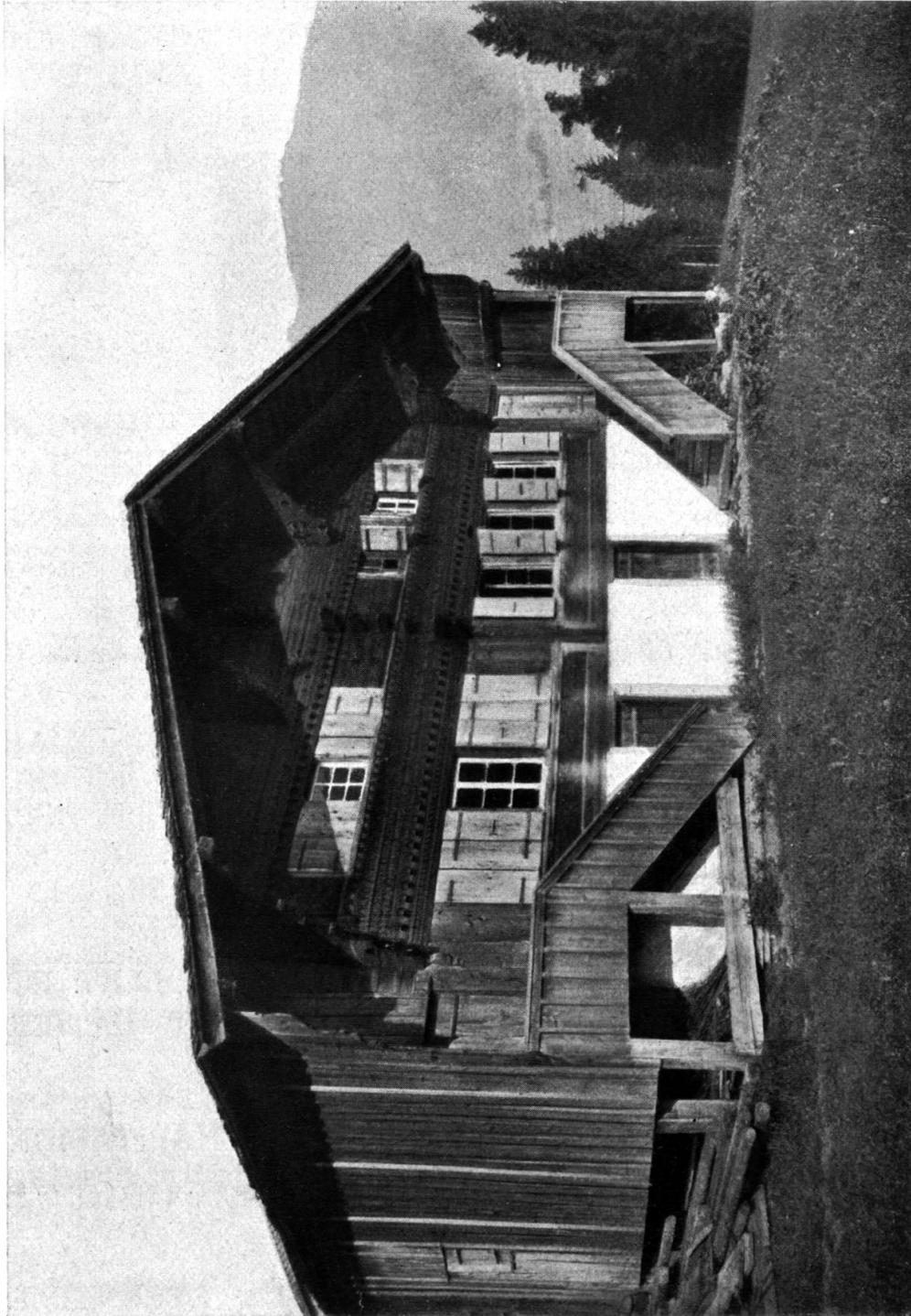


Fig. 18. Rougemont. « Au Plan Praz ». 1625. (Voir page 127.)

DEMEVRER + SES + MANDEMENTS + IL + TE + CON-  
 VIENT + GARDER + PAR + LA + GRACE + DE + DIEV  
 + IEHAN WALTER + NOTAIRE + IVRE<sup>1)</sup> + A + FAIT +  
 BASTIR + CESTE + MAISON +

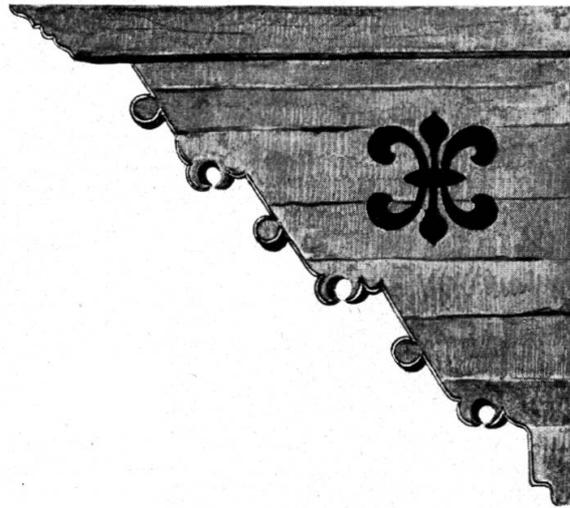


Fig. 19. « Aile » ou console découpée, ornée d'une fleur de lys gravée et peinte (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle).

98. « Aux Pallettes, » 1693 à 1695.

Face nord,

AND ONI STVZ ZIM=  
 =ERZ MEISTER

PARLAGRACE DE DIEV ABREHAM BERTHOLLET ET  
 PIERRE BERTHOLLET // FRERE ONFAIT BATIER  
 CESTE MAISON EN LAN 1695 //

CAR NOVS SCAVONS QVE SI NOSTRE HABITACION  
 TERRESTRE DE CETTE LOGE ET DESTRVITE NOVS  
 AVONS VN EDIFIC //

DE PAR DIEV ASSAVOIR VNE MAISON ETERNELLE  
 ES CIEVX QVI NEST POIN FAITE DEMAIN CAR CETS  
 PAR FOY QVE NOVS CHEMINONS //

La face sud porte la date de 1693.

<sup>1)</sup> = Notaire-juré.

## 99. « Au Crêt. » 1697.

PAR . LA GRACE . DE . DIEV . IAENBERT . HOLET<sup>1)</sup> .  
 AFAIT . BATIT . CESTTE . MAISON . CRAINT .// DIEV .  
 GARDE . CES . COMMENDEMENT . CAR . CET . LE .  
 TOVT . DEL . HOMME . 1697 //

ODIEV . CONTINVE

CETTE . MAISON . AFIN . QVE // MONDE //

## 100. A la Clusaz, Vallon des Siernes Picats. 1713.

PAR LA GRACE DE DIEV

ANTHOINE RAIROD	DAVID BOINSOD A
MADELESNE	FAIT BATI
BOINSOD SA FEMME ONT	CESTE MAISON LAN
BATI CESTE MAISON [FAI	DE GRACE 1713

CAR NOVS SAVONS QVE SI NOTRE HABITTATION  
 TERRESTRE DE CESTE LOGE ÊT DETRVITE NOVS

AVONS VN EDIFICE DE PAR DIEV ASCAVOIR VNE  
 MAISON ETERNELLE DANS LE CIEVX QVIN EST  
 POINT FAITE DE

MAIN CAR CEST AVSSI POVR CELA QVE NOVS  
 GEMISSONS DESIRANT AVEC ARDEVR DESTRE RE-  
 VESTVS DE NOSTRE (restauration).

## 101. Aux Culayes s. Flendruz. 1720.

P ¶ LIONS NO

¶ VS DONC SOVS LA PVISSANTE MAIN  
 DE DIEV AFIN //

(qu'ils nous él) ¶ EVE QUAND TIL EN SERA TEMPS

PAR LA FAVEVR DIVINE LE SR IEAN ALLAMAN ET  
 MADELEINE YERSSIN SA FEMME ON FAIT BATIR  
 CETTE MAISO //

N

PAR MAISTRE SAMVEL MOTTIER ET ABRAM LENOIR  
 ET MOYSE HENCHOZ EN LAN DE GRACE 1720 //

O DIEV . . . VNES PLVS //

EDIFICE SANS MAINS AMEN //

<sup>1)</sup> Jean Bertholet.

102. A Flendruz. 1730.

PAR . LA . GRACE . DE . DIEV . IAQVES . FRANCOIS  
SVSANE ROSSIER  
 BERTOLET . ET . SA . FÈME . ONT FAIT . BATIR .  
 CET . TE . MAISON . PAR

MAÏTRE . ANTHOÏNE . AMSTOTZ ET . SES . AÏOÏNS <sup>1)</sup> .  
 AV . MOÏS . DE . ÌVIN . DE . LAN . DE . GRACE .  
 COVRANT . 1730

PAVVRE . SVÏS . ET . MISERABLE . MAÏS . MON .  
 DIEV . EST . SECOVRABLE . QVÌ . A . EV . DE . MOÏ .  
 LE . SOÏN . MON . DIEV . TV . MAS . AÏDÉ . CEST .  
 TOÏ . QVI . MAS GARDÉ . O . DIEV . SOIS . PREST .  
 A . MON . BESOIN . AYE . TOVIOVRS . DE . MOÏ .  
 PITIÈ.

BENIE . LES . BATÏSSEVRS ET . TOVS . LEVRS . SVS-  
 SESSEVRS . LES FASSE . PROSPERER . ET . CRAÏN-  
 DRE LOENCER <sup>2)</sup>

La maison qui porte cette inscription a été récemment reconstruite à  
 Château-d'Ex.

103. A Flendruz.

Face sud.

1730

CRINT . DIEV . ET . GARDE . SES . COMMANDE MANT  
 . CAR . CEST . LE . TOVT . DE . LHOMME . CAR .  
 DIEV . AMENERA . TOVTE . CHOSE . EN . IVGEMENT

PAR . LA . GRACE . DE . DIEV . HONNETTE . IEAN .  
 BOINSOD . DE . ROVGEMONT . ET . MARIE . BER-  
 THOLLET . SA . FEMME . ONT . FAIT . BATIR . CETTE  
 . MAISON . PAR . MAITRE . ANTHOÏNE . AM . STOTZ  
 . LAN . 1730

DE . LHOMME . DROIT . DIEV . EST . LA . SAVVE-  
 GARDE . LORS . QVISE . VOIT . DE . TOVT . ABBAN-  
 DONNE . CEST . LORS . QVIL . EST . LE MOIN . ETONNE  
 . CAR . IL . SAIT .

<sup>1)</sup> = Adjoint. — <sup>2)</sup> = L'offenser.

BIEN . QVALORS . DIEV . LE GARDE . DIEV . VEVILLE .  
 BENIR . CETTE . MAISON . ET . CEVX . QVI . ABITE-  
 RONS . EN . ICELLE . AINSI . SOIT . IL . FAIT . EN .  
 LEN . 1 . 7 . 3 . 0

Face nord.

VN . IOVR . LA . MORT . ME . CHASSERA . DE . CE .  
 TAEBERNACLE . FRAGILE . MAIS . IAY . AV . CIEL .  
 VN . DOMECILE . OV . IAMAIS . ELLE . NANTRERA  
 . NEVL . NEST . // SAVVEZ . PAR . SA . PROPRE .  
 IVSTICE . LE . VRAY . SALVT . VIENT . AV . BENE-  
 FICE . DV . REDEMPTEVR . ET . SAVVEVR . IESVS .  
 CHRIST .

104. A La Coulaz. 1737.

FAY

. O . DIEV . QVE . NOVS . MEDITIONS . SOVVENT  
 . SVR . LE . GRAND . ET . TERRIBLE . COMPTE . QVE .  
 NOVS . AVRONS . A . TE . RENDRE . A . LA . FACE .  
 DES . HOMES . ET . DES . ANGES . ET . SVR . LES .  
 TOVRMENS // QVE TV . AS . RESERVÉ . AUX . MÉ-  
 CHANS . ET . QVE . NOVS . ENCOVRAGIONS . A .  
 FAIRE . NOS . . . . . VIVRE EN CHRETIEN      FAY . PAR  
 FRIDERICH SVMERHALTER . ET . PETER . HABEGER  
 // ANTOINE BRETHON ET MARIE SAVGY SA FEMME  
 ONT FAIT BATIR CETTE MAISON . O . DIEV . VEVILLE  
 REPENDRE . . . . . COMPTE SVR CELLE D'OBEDEDOM  
 QVE TOVT Y PROSPERE // ET ABONDE FAY O DIEV  
 QVE TV Y SOIT TOVSIOVRS SERVI ET . . . . . ET QVE  
 PARAVCVN TOVR QVE NOVS NE REMPORTIONS SVR  
 LE MONDE ET SVR NOS ENNEMIS SPIRITVELS . //

105. Flendruz. 1749.

PAR LA GRACE . . . . . UYSE BERTOLET FAIT BATTIR  
 CETTE MAISON PAR JOSEPH GENINE SAMUEL ISOT  
 PIERRE BRICOD DAVID GENEINE . DIEV BENIE CETTE  
 MAISON ET CEUX QUI LA POSSEDERONT AMEN 1749

## 106. Au Revers. 1762.

Façade sud.

CRAIN DIEU ET GARDE SES COMMENDEMENT CAR  
*dieu amenera toutes oeuvres en iugement . //*

QUE *la crainte de l'éternel repose sur les possesseurs de ce bâtiment,*  
*marchant tou//iours avec dieu, non point en satachant aux bien péris-*  
*sables de ce monde mais jettant // leurs regards vers le ciel, puis que*  
*cest l'heureus sejour, que dieu a promis a ses ENFENS AMEN //*

Façade nord.

R

PAR LE SECOUR DIUIN LE SIEU ABRAM ALLAMAN  
*et marie née saugy sa femme ons faits bâtir // cette maison par maître*  
*richenbach et ses consors l'an de grace courant 1762 //*

SEIGNEUR DIEU QUI NOUS A FAIT RÉUSSIR DE NOUS  
FAIRE DRÉSSÉ CE TERRESTRE EDIFICE QUE LA //  
GRACE ET LA GLOIRE QUI TE DUE TE SOIT RENDUE :  
FAIT QUE NOUS TRAVAILIONS DES ICI BAS // POUR  
NOUS DRESSER AUX PRES DE TOI UNE DEMEURE  
QUI SOIT ÉTERNELLE INSI SOITIL . //

## 107. A Flendruz. 1766.

PAR LA GRACE DE DIEU PIERRE IAQUILLARD MA-  
DELAINE LOUP SA FEMME JAQUE FRANÇOIS BER-  
THOLET ET MARIE LOUP SA FEMME ONT FAIT  
BATIR CETTE MAISON LANNÉE 1766 //

BIENHEUREUX EST CELUI QUI VEUT SE CONTENTER  
DU SORT QUE DIEU LUI A DONNE DANS CE MONDE  
AVEC UN DOMICILLE // POUR Ĩ HABITER EN AT-  
TENDANT QUE LE SEIGNEUR VEUILLE LUI EN PRO-  
CURER UN MEILLEUR DANS LE CIEL INSISOIT IL //

## 108. A Flendruz. 1788.

*Implorons la bénédiction de Dieu Sur toutes nos entreprises. //*

*Par le Secour Divin Les frères Pierre et Jean David Saugi et*  
*Ester Saugi // femme de Pierre ont fait bâtir cette maison par les*  
*Maitres Pierre et Samuel Reichenbach et cons. //*



Fig. 20. Rougemont. « Aux Pallettes ». 1809. (Voir page 136.)

*Venons tous ensemble célébrer l'Éternel et bénir tous les jours de notre Vie de ce qu'il nous a comblé de ses Faveurs en nous // Confiant cet Édifice pour notre habitation sur cette terre considérons que ce n'est point ici où il faut que nous cherchions notre bonheur éternel. Mais que nous y devons vivre dans la crainte de Dieu en lui Témoignant notre Reconnaissance n'oublions pas un de ses bienfaits et ne nous reposons pas sur la durée de cette Loge fragile attendons avec joye le jour que nous de // logerons de ce Monde pour aller dans l'autre où nous serons mis en possession de la Cité Permanente de laquelle Dieu seul est l'Architecte et le Fondateur de 1788. //*  
*Bienheureux est l'homme qui craint l'Éternel et qui prend bien plaisir à observer ses St. Comandemens sa postérité Sera puissante sur la terre et sa race Sera bénie à jamais amen . //*

109. « Aux Pallettes ». 1809.

IMPLORONS LA BENEDICTIONS DU TOUT PUISSANT  
 SUR TOUTES NOS ENTREPRISES // PAR LE SECOURS  
 DIVIN ABRAM YERSIN ET MARIE SA SOEUR ONT  
 FAIT BATIR CETTE MAISON // PAR MAITRE IAQUES  
 FRANCOIS BERTHOLET SES DEUX FILS D : S : B : ET  
 C : F : EN L'ANÉE MDCCCIX //

(Voir fig. 20.)

110. A la Clusaz. 1815.

LA BENEDICTIONS DE DIEU SOIT SUR CETTE MAISON  
 ET CEUX QUI LA POSSETDERONT PAR LE SECOURS  
 DIVIN IEAN RODOLPHE YERSEN ET SUSANE DUPER-  
 THUI SA FEMME EN L'AN DE GRACE 1815

MAITRE M H I D H

CI TU OBBEI A L'ETERNEL TON DIEU TE BENIRA  
 DANS TA MAISON ET LE SEIGNEUR BENIRA TES  
 ENTREPRISES

111. « Aux Ouges », La Manche. 1820.

◊ PAR MAITRE ◊ M H ◊ I D S ◊ D S ◊ I D D P //

O DIEU BENI L'OEUVRE DE NOS MAINS PAR LE  
 SESCOUR DIVIN L'ANÉE 1820. //

ABRAHAM DAVID RAIROUD . EST . MADELAINE SAUGI  
 SA FEMME ONT FAIT BATIR CETTE MAISON . //

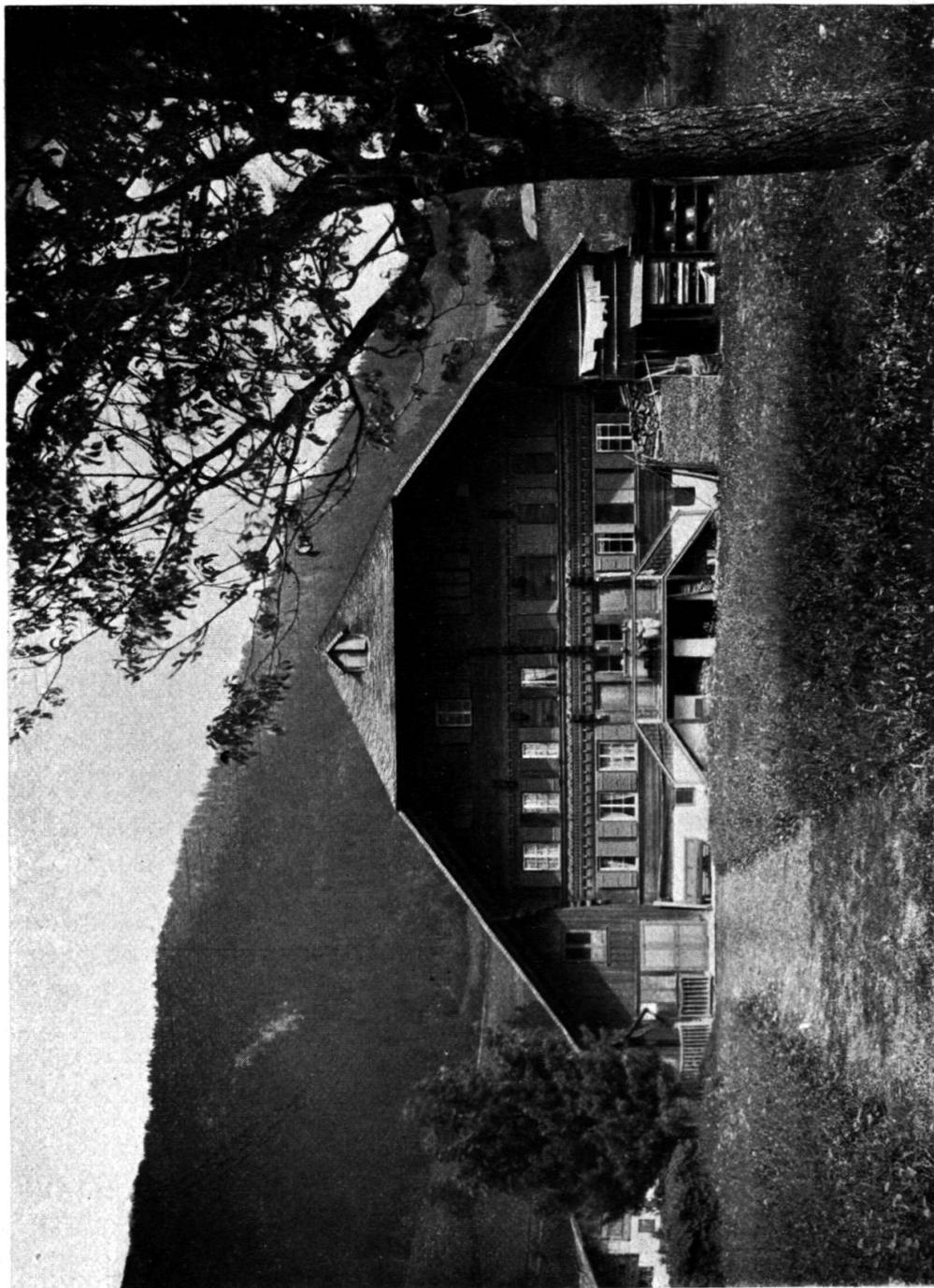


Fig. 21. A Flendruz. 1822. (Voir page 138.)

## 112. A Flendruz. 1822.

*Par le Secours Divin Jacques François Bertholet Susanne Salomé  
née Saugi sa femme, David Bertholet et Madeleine née Saugi sa  
femme ont Bati cette || Maison en l'année 1822.*

*Que la Paix y réside, que la Piété la Sanctifie et que la Bénédiction  
Divine repose constamment sur elle.*

(Voir fig. 21.)

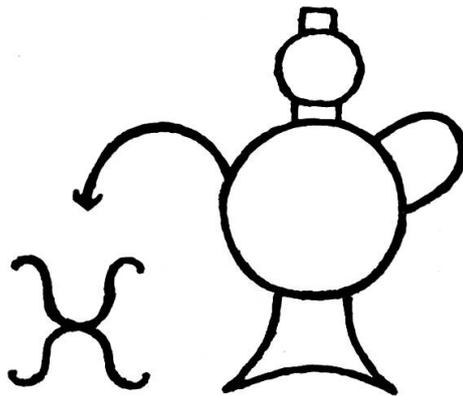
## 113. Les Chabloz (Revers). 1834.

GABRIEL DAVID BERTHOLET ET MARIE ESTHER  
YERSIN IUGAUX ONT FAIT CONSTRUIRE CE BATIMENT  
L'AN DE SALUT 1834 PAR MAITRE MOISE HENCHOZ  
ET SES OUVRIERS QUE LE DIEU DE

TOUTE GRACE QUI NOUS A APPELES PAR IESUS  
CHRIST A IOUIR DE SA GLOIRE ETERNELLE APRES  
QUE NOUS

AURONS SOUFFERT PEU DE TEMS VEUILLE NOUS  
PERFECTIONNER NOUS AFFERMIR NOUS FORTIFIER  
ET

NOUS RENDRE INEBRANLABLES A LUI SOIT LA  
GLOIRE ET LA FORCE AUX SIECLES DES SIECLES  
AMEN



A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au commencement du XIX<sup>e</sup>, on gravait sur la façade de la maison, ou sur la poutre frontale de la porte, un signe mémorial du « tagmal ». (Voir annotation, première partie.) Suivant ce qui avait été offert au repas, on dessinait grossièrement au trait une bouteille et un verre, ou une cafetière, ou encore, comme ici une channe et un gobelet.